



LOGO COMMUNE

Permanence Architecturale CAUE

Avant de déposer votre permis de construire, recevez des conseils utiles sur la **conception architecturale de votre projet** de construction ou de rénovation.

Un architecte consultant et les services instructeurs en matière d'urbanisme de la CC4R sont à votre disposition pour vous apporter une assistance architecturale et réglementaires sur vos projets.

Ce service gratuit est mis en place par la Communauté de Communes des Quatre Rivières en partenariat avec votre commune et le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de Haute-Savoie.

Afin de vous garantir le meilleur service, **Il est important :**

De privilégier une rencontre avec ce service avant le dépôt officiel de votre permis de construire.

De venir avec le maximum de documents et d'informations, soit au moins :

- Plan de masse du projet (représentant la parcelle concernée avec la future construction et celles existantes s'il y en a),
- Plans de toutes les façades,
- Photos de l'existant : proches et lointaines afin de voir l'environnement bâti existant,
- Plans de l'aménagement intérieur (ils ne seront pas conservés par le service instructeur),
- Et si possible une insertion paysagère et des coupes.

**Permanence Architecturale : Le 3^{ème} vendredi
de chaque mois ~~matin ou~~ après-midi (sur rendez-vous uniquement)**

Merci de prendre votre rendez-vous au secrétariat de votre Mairie ou en téléphonant au

04 50 35 80 05